

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2010

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES DE GROUPES - (n° 2237)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 22

présenté par
Mme Mazetier, Mme Batho
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 4 OCTIES

Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« qu'il n'a pas respectée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.